

Offices de commercialisation des produits de ferme

M. Evans: Monsieur le Président, il nous reste assez de temps. Si nous nous mettons au travail le projet de loi pourra être adopté. C'est ce que nous devrions faire. Il n'y a pas de consentement unanime pour siéger au-delà de 16 heures. C'était clair et net dès le début de la séance, aujourd'hui, quand la chambre a adopté cet ordre.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, nous avons au moins un amendement à adopter. J'ai parlé au ministre de l'Agriculture et il est prêt à l'accepter.

M. Evans: Asseyez-vous et examinons-le.

M. Hnatyshyn: Nous n'avons plus le temps que de proposer cette motion et de l'accepter. Poursuivons au-delà de 16 heures. Je demande au gouvernement de poursuivre au-delà de 16 heures.

Le président: La parole est au président du Conseil privé.

M. Pinard: La demande du député me paraît raisonnable. Je suis entièrement d'accord avec mon secrétaire parlementaire qui reproche aux conservateurs l'attitude qu'ils adoptent à la dernière minute pour empêcher cette mesure d'être adoptée. Malgré cette attitude et le risque qu'ils ont pris, nous ferons en sorte que ce projet de loi soit adopté à toutes les étapes, car il est important. Nous acceptons de modifier l'ordre du jour de la Chambre de façon à prolonger la séance de 15 minutes et nous siégerons donc jusqu'à 16 h 15. Si à 16 h 15 le projet de loi est adopté, très bien. S'il ne l'est pas, nous lèverons la séance.

● (1600)

Mlle Campbell: Monsieur le Président, j'aimerais simplement qu'on nous dise bien clairement à quoi exactement nous allons donner notre consentement unanime. Consentons-nous à siéger jusqu'à 16 h 15 pour adopter les autres projets de loi, ou seulement pour adopter ce projet de loi-ci à toutes les étapes de son étude? Je ne suis pas disposée à siéger après 16 heures s'il faut étudier d'autres projets de loi, comme le C-57.

M. Pinard: Nous ne siégerons pas. Si le député veut rester après 16 h 15, d'accord.

Mlle Campbell: Là n'est pas la question. Est-ce là le seul projet de loi que nous allons étudier d'ici 16 h 15?

[Français]

M. Pinard: On ne peut rien cacher à l'honorable député.

[Traduction]

Le président: La question est la suivante:

Dois-je lever la séance et faire rapport de l'état de la question?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. le vice-président: La parole est au député de Saskatoon-Ouest.

M. Hnatyshyn: Je crois qu'il y a consentement unanime pour ne pas tenir compte de l'heure jusqu'à ce qu'un député juge qu'il est opportun de le faire. Je demande donc le consentement unanime pour ne pas voir l'heure, jusqu'à ce qu'un député décide de voir l'heure et dise qu'il est 16 heures.

M. Evans: Monsieur le Président, le leader du gouvernement s'est montré indulgent en l'occurrence. Il a déclaré qu'à 16 h 15 la Chambre s'ajournerait. Il a déclaré que l'ordre pouvait être modifié pour permettre à la Chambre de siéger jusqu'à 16 h 15, et c'est ce que nous ferons. Le leader parlementaire de l'opposition lance des propositions absurdes. Le gouvernement a déclaré que nous permettrions à la Chambre de siéger jusqu'à 16 h 15 pour étudier ce projet de loi. C'est pourquoi le consentement unanime est réclamé.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, nous perdons notre temps. Si le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement veut dire qu'il est 16 heures à 16 h 15, il n'a qu'à lever la main. Je ne l'accuserai pas de vouloir se rendre aux toilettes.

M. le vice-président: A l'ordre. Comme il est 16 heures, en vertu de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la séance est suspendue jusqu'à l'appel de la présidence.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

(La séance est suspendue à 16 h 04.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 16 h 44.

[Français]

MESSAGE DU SÉNAT

M. le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le projet de loi C-58, Loi visant à corriger des anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs dans les Statuts du Canada ainsi qu'à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables.